

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n°28 du 28 juin 2018**

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

*(en application du Code général des collectivités territoriales)*

Date de convocation : 22 juin 2018

Date d'affichage : 22 juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mil dix huit, le vingt huit juin, le Conseil Municipal de Courdimanche, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison de l'Education, des Loisirs et de la Culture, en séance publique sous la présidence de Madame Elvira JAOUËN, Maire.

#### **Étaient présents :**

Mme Elvira JAOUËN, M. Pascal CRAFFK, Mme Roseline DROUIN, M. Xavier COSTIL, M. Hussen KEBE, Mme Isabelle THENON, Mme Sandra POPIELUCH-NGUYEN M. Pascal HOUEIX, Mme Chantal de SARAN, M. Didier DAGUE, M. Pascal ANDRIOT, Mme Marie-France TRONEL, Mme Sophie MATHARAN, M. Mathieu UHL, M. Christophe LHARDY, Mme Maryeme BOUSLAM, Mme Dominique LETERME, M. Amar HADDOU.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Sylvette AMESTOY	avait donné pouvoir à M. Mathieu UHL
M. Alain WURTZ	avait donné pouvoir à M. Didier DAGUE
M. Yves RIPOCHE	avait donné pouvoir à Mme Isabelle THENON
M. The Hung PHAM	avait donné pouvoir à Mme Elvira JAOUËN
Mme Linda HELLA	avait donné pouvoir à M. Pascal CRAFFK
Mme Emmanuelle AVERTY	avait donné pouvoir à M. Hussen KEBE

#### **Absentes excusées :**

Mme Joëlle COLLET  
Mme Sarah BERREGHIS

#### **Absents non excusés :**

M. Philippe MAILLARD  
Mme Karine VASSELIN  
M. Jean DUPONT

**Formant la majorité des membres en exercice.**

Monsieur Hussen KEBE, en tant que secrétaire de séance, procède à l'appel.

Madame la Maire donne lecture de l'ordre du jour, tel qu'il figure dans la convocation adressée régulièrement aux membres du conseil municipal.

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, approuve le procès-verbal du conseil municipal du 24 mai 2018.

### **00 – DONNER ACTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame la Maire (n°2018-019 à n°2018-025).

### **01 – CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE COURDIMANCHE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à signer la convention cadre entre la ville et le CCAS.

### **02 – CONVENTION AVEC LE CIG POUR LA CONFECTION DES PAIES ET L'UTILISATION DU SIRH**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à signer :

- la convention confiant la mission de confection des paies au CIG
- la convention pour l'utilisation du SIRH du CIG par la commune de Courdimanche.

### **03 – CONVENTION AVEC LE CIG POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour,

- Décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au CIG
- Autorise Madame la Maire à signer la convention à cet effet avec le CIG.

### **04 – CONVENTION AVEC LE CIG POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ALLOCATIONS POR PERTE D'EMPLOI**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 24 voix pour, autorise Madame la Maire à signer la convention relative à l'assistance technique pour l'instruction des demandes d'allocation pour perte d'emploi avec le CIG.

### **05 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE SMDEGTVO POUR L'ACHAT DE GAZ**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour,

- Se prononce favorablement sur l'adhésion au groupement de commande piloté par le SMDEGTVO pour l'achat de gaz,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commande
- Autorise Madame la Maire à signer tous les actes afférents à la mise en œuvre de cette délibération.

### **06 – GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE, PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE ET SENIORS**

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité, par 24 voix pour,

- Approuve les termes de la convention de groupement de commande
- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commande

- Autorise Madame la Maire à signer la convention et tous documents afférents à la constitution du groupement de commandes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
- Désigne Madame Isabelle THENON, titulaire et Monsieur Pascal CRAFFK, suppléant, membres de la commission d'appel d'offre communale, en qualité de membre de la commission d'appel du groupement

#### **07 – REGULARISATION DE SUR-AMORTISSEMENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, autorise le comptable public à régulariser les sur-amortissements constatés par opération d'ordre non budgétaire aux comptes 28182 et 1068, et à procéder à la rectification de l'inventaire communal.

#### **08 – REGULARISATION DES REPRISES DE SUBVENTIONS TRANSFERABLES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, autorise le comptable public à régulariser les reprises de subventions transférables non opérées sur les exercices antérieurs par opération d'ordre non budgétaires aux comptes 139158, 13935, 13931, 13916, 1068.

#### **09 – ADOPTION D'UN TARIF HORS QUOTIENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Se prononce favorablement sur l'adoption d'une nouvelle tranche de quotient applicable aux familles ne faisant pas calculer leur quotient,
- Approuve la nouvelle grille tarifaire qui sera applicable au 1<sup>er</sup> novembre 2018.

#### **10 – MISE A JOUR DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, valide la mise à jour du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant.

#### **11 – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, valide la mise à jour du règlement de fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement.

#### **12 – FONCIER COMMUNAL – VENTE DE TERRAIN A B&G PROMOTEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour, se prononce favorablement sur :

- Le projet de division de la parcelle HM 27 en 2 lots,
- La vente du lot A de la parcelle HM 27 au prix de 148 000 €
- Autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à cette session.

#### **13 – DENOMINATION DES IMPASSES CREEES DANS L'OPERATION B&G PROMOTEUR (LES JASMIN)**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Se prononce favorablement sur la dénomination des deux impasses (de la Brocatelle et de l'Ecaille Tigrée) pour les futurs logements de l'opération les Jasmins située dans la ZAC du Bois d'Aton.
- Autorise Madame la Maire à signer les actes afférents à ces dénominations et transferts.
- Décide de classer les voies en cours de création dans le domaine public communal dès leur transfert de propriété.

#### **14 – ACQUISITION DU BIEN SITUE AU 1 PLACE CLAIRE GIRARD**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Approuve l'acquisition de la parcelle HT 243 située 1 place Claire Girard au prix de 255 000 € maximum
- Autorise Madame la Maire à mener les négociations de prix dans la limite du montant maximum de 255 000 €
- Autoriser Madame la Maire de signer tous les actes afférents à cette acquisition.

#### **15 – VENTE DU LOT N° 1 IMPASSE CARPENTIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 24 voix pour,

- Se prononce sur la vente du lot n° 1 (479 m<sup>2</sup>) au prix de 140 000 € (cent quarante mille euros)
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant à la promesse de vente et l'ensemble des actes afférents à cette cession.

#### **16 – RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA SPLA – CERGY PONTOISE AMENAGEMENT**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2017 du mandataire de la commune de Courdimanche à la SPLA – Cergy Pontoise Aménagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h30.

Elvira SAOUEN



Maire de Courdimanche,  
Conseillère Régionale d'Ile-de-France